PROVINCE DE QUÉBEC Village de Price

Le conseil de la municipalité du Village de Price siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence ou par vidéoconférence :

Brui	no Paradis - Maire		
1-	Nancy Banville	4-	Michel Imbeault
2-	Marie-Renée Savard	5-	Mathieu Gagné (absent)
3-	Ghislain Michaud	6-	Lise Lévesque

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie de vidéoconférence : Martin Normand, directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT

le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT

le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT

l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT

qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ou vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence ou vidéoconférence.

Qu'un avis soit publié, sur son site Internet et page Facebook, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel, par téléphone ou par vidéoconférence.

1. Mot de bienvenue

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-04-48

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal

2020-04-49

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que le procès-verbal du 2 mars 2020, soit adopté.

Adopté

3.2 Adoption des comptes à payer

2020-04-50

Il est proposé par Ghislain Michaud appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

TOTAL	104 316.15\$
SALAIRES EMPLOYES (29 Fév. au 28 mars)	30 063.38\$
SALAIRES INCENDIE (29 Fév. au 28 mars)	6 762.10\$
SALAIRES ÉLUS (Mars)	3 473.83\$
PRÉLÈVEMENTS NO 3063 à 3076	27 716.16\$
CHÈQUES NO 9556 à 9601	36 300.68\$

Adopté

3.3 États financiers au 31 mars 2020

Les états financiers au 31 mars 2020 ont été déposés aux élus par le directeur général.

3.4 Adoption des mesures particulières en cas de pandémie

2020-04-51

CONSIDÉRANT

la crise du COVID-19 et les décrets gouvernementaux annoncés depuis le 13 mars 2020 ;

Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité d'adopter des mesures particulières en cas de pandémie.

- Fermeture de l'Hôtel-de-Ville et tous lieux publics à la population jusqu'à nouvelle ordre ;
- Adoption d'un plan en cas de pandémie ;
- Favoriser le télétravail lorsque possible ;
- Adoption d'une politique sur le télétravail ;
- Favoriser les rencontres par téléconférence ou vidéoconférence.

3.5 Adhésion au service de dépôt à tout heure de Desjardins

Attendu que la Municipalité du Village de Price désire conclure une Convention

d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour le traitement en

différé avec la caisse de Mont-Joli-Est de la Mitis ;

Attendu que la Municipalité du Village de Price désire utiliser les services de dépôt à tout

heure au point de services de Price;

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement:

- Que la « Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé », dont copie est soumise aux signataires de la présente résolution, intervienne entre la caisse et la Municipalité ;
- Que messieurs Bruno Paradis et Martin Normand sont autorisés à signer cette convention au nom de la Municipalité;

Adopté

3.6 Résolution modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020

2020-04-53

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2020-382 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances à la Municipalité est fixé à 14 % par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT

la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité du Village de Price désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à aux créances des taxes 2020 qui lui est due;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement:

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due en 2020 à la Municipalité qui demeure impayée est établit 0 % par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

Adopté

3.7 Avis de motion modification au règlement de taxation

Avis de motion est donné et présentation du projet de règlement est faite par Michel Imbeault que le règlement numéro 2020-382 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2020, fixer le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et fixer les tarifs pour le service d'aqueduc, le service de transport et de disposition des matières résiduelles ainsi que le tarif pour le remboursement de l'emprunt pour le projet de traitement des eaux usées, sera modifié.

L'article 7 du règlement 2020-382 est remplacé par ce qui suit :

Article 7 : Taux d'intérêt

Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 14% à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 7 : Taux d'intérêt

Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **0%** à compter du 1^{er} janvier 2020.

3.8 Modification de la TECQ

2020-04-54

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de demander à Madame Kristina Michaud, Députée d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia et M. Xavier Barssalou-Duval, porte-parole du Bloc Québecois en matière de Transport, d'Infrastructure et de Collectivité, de faire des pressions sur Mme Catherine McKenna, Ministre de l'Infrastructure afin de revoir les critères d'admissibilités de certaines infrastructure tel que les casernes de pompier au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adopté.

3.9 Avis de motion modification au règlement sur le colportage

Avis de motion est donné par Nancy Banville que le règlement numéro 369 concernant le colportage et applicable, entre autres par la sûreté du Québec, sera modifié à une séance ultérieure.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt du rapport incendie 2019

2020-04-55

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement d'adopter le rapport incendie 2019 du service incendie du secteur Price présenté par le directeur incendie M. Mario Chouinard.

Adopté.

4.2 Échelle salariale des pompiers

2020-04-56

Considérant qu'une entente pour une échelle salariale a été conclu en 2018 entre la Municipalité et les pompiers du service incendie de la Région de Price ;

Considérant que la résolution adoptant cette échelle a été omise ;

En conséquence,

il est proposé par Marie-Renée Savard appuyée par Lise Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité du Village de Price adopte l'échelle salariale suivante pour les pompiers du service incendie de la région de Price:

INTERVENTIONS ET PRATIQUES

	2018	2019	2020	2021	2022
DIRECTEUR	22.00 \$	30.00\$	31.50\$	33.08 \$	34.73 \$
CAPITAINE	19.75 \$	21.95\$	23.04 \$	24.19\$	25.40\$
LIEUTENANTS	18.80 \$	20.68 \$	21.71\$	22.79\$	23.93\$
POMPIERS 1	17.62 \$	19.38\$	20.35 \$	21.37 \$	22.44\$
POMPIER ÉLIGIBLE	15.16\$	17.00\$	17.85 \$	18.74 \$	19.68\$
RECRUES	14.08 \$	15.00\$	15.75\$	16.53\$	17.36 \$
	<u> </u>	RAVAIL C	<u>ASERNE</u>		
ADMINISTRATION		15.00\$	16.00\$	17.00 \$	18.00 \$
FORMATION	12.00\$	14.00\$	14.00\$	15.00\$	15.00\$
BÉNÉVOLAT	12.00 \$	12.50\$	13.00 \$	13.50\$	14.00\$
L					

Adopté

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Offre de service AKIFER / Protection des eaux

2020-04-57

Considérant qu'en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, la municipalité doit transmettre au ministre un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 68;

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Village de Price accepte la proposition PR19-291 d'AKIFER pour l'analyse de la vulnérabilité des puits de la Municipalité de Price au montant de 10 320\$. Les sommes seront prises à même le programme TECQ 2019-2023.

Adopté

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun point

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Réservation des infrastructures par le Club des Bons Amis pour 2020-2021

2020-04-58

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement d'autoriser le Club des Bons Amis à utiliser le terrain de balles, le pavillon, la patinoire et l'Hôtel-de-ville aux dates et pour les activités identifiées ci-dessous :

- 21 mars 2020, défi mazda / partie de sucre : salle de l'Hôtel de ville ; *Reporté à une date ultérieure à déterminer*
- 19, 20 et 21 juin 2020, tournoi de balle : Terrain de balle et pavillon ;
- 23 juin 2020 fête de la St-Jean-Baptiste : Terrain et pavillon ;
- 4, 5 et 6 septembre 2020 tournoi de balle : Terrain de balle et pavillon ;
- 19 septembre 2020, 40e anniversaire du Club des Bons Amis : salle de l'Hôtel-de-ville ;
- 31 octobre 2020 pour maison Hantée d'Halloween et distribution de bonbons : les 3 étages ;
- 6 décembre 2020 si mauvais temps remis au 13 décembre 2020, Fête de Noël : Salle de l'Hôtel de ville ;
- 15, 16 et 17 janvier 2021, Fête hivernale : Patinoire, salle de l'Hôtel-de-ville et terrain en arrière.

Adopté

7.2 Ligue de balle mixte de Price

2020-04-59

Considérant la demande soumise par madame Cindy Canuel pour l'utilisation du terrain de balles par la ligue mixte de Price, les lundis, mercredis et dimanches, si nécessaire pour la période du lundi 25 mai jusqu'au 9 septembre 2020, inclusivement;

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price autorise la ligue mixte de Price à faire l'utilisation du terrain de balle du parc Albert-Dupont, aux conditions énumérées ci-dessous:

- → La ligue mixte de Price devra nommer une personne responsable pour les clés, les bris, l'accès au terrain et l'utilisation adéquate des lieux ;
- → L'usage du pavillon des loisirs est permis seulement pour accéder aux toilettes et ranger l'équipement et ce, sous la supervision du responsable ;
- → L'horaire à respecter est de 19h30 à 22h30 ;
- → Les dimanches et jours fériés, la ligue est responsable de préparer le terrain ;

- → La municipalité se dégage de toutes responsabilités en cas de blessures auprès des participants ou du public ;
- → Des frais de location de 200,\$ par équipe seront payables avant le 30 juin 2020;

Advenant le non-paiement à l'échéance, l'accès aux lieux et l'utilisation des lumières seront interdits et ce, dès le 1^{er} juillet 2020 ;

Adopté

7.3 Ligue de balle molle féminine de la Mitis

2020-04-60

Considérant la demande soumise par madame Caroline Anctil pour l'utilisation du terrain de balle par la ligue de balle molle féminine de la Mitis, les mardis et jeudis, pour la période du 19 mai jusqu'au 9 septembre 2020, inclusivement ;

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price autorise la ligue de balle molle féminine de la Mitis à faire l'utilisation du terrain de balle du parc Albert-Dupont, aux conditions énumérées ci-dessous;

- → La ligue de balle molle féminine de la Mitis devra nommer une personne responsable pour les clés, les bris, l'accès au terrain et l'utilisation adéquate des lieux ;
- → L'usage du pavillon des loisirs est permis seulement pour accéder aux toilettes et ranger l'équipement et ce, sous la supervision du responsable ;
- → L'horaire à respecter est de 19h30 à 22h30 ;
- → Les jours fériés, la ligue est responsable de préparer le terrain ;
- → La municipalité se dégage de toutes responsabilités en cas de blessures auprès des participants ou du public ;
- → Des frais de location de 200,\$ par équipe seront payables avant le 30 juin 2020;

Advenant le non-paiement à l'échéance, l'accès aux lieux et l'utilisation des lumières seront interdits et ce, dès le 1^{er} juillet 2020 ;

Adopté

- 8. RAPPORT DES ÉLUS
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS

9.1			

Maire	Directeur général
Attestation :	
atteste que la signature d	e 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, mair u présent procès-verbal équivaut à la signature pa ons qu'il contient au sens de l'article 142(2) du
1 0	

10. <u>Levée de l'assemblée</u>: